



“ photo LECOCQ ”

LE CHEMIN DE FER CHEZ SOLVAY & Co

La S.A. SOLVAY, qu'il n'est plus besoin de présenter, porte un nom prestigieux. Grande productrice de produits chimiques, son organisation commerciale couvre le monde et, pour elle, le problème des transports revêt une importance toute particulière.

Nous avons rencontré M. PILLOY, son directeur commercial, qui a eu l'amabilité de nous accorder une interview dont nous rapportons ici l'essentiel.

Pouvez-vous nous présenter l'entreprise ?

Solvay et Cie, nous a-t-il dit, fut créée en 1863 pour exploiter le procédé de fabrication de la soude à l'ammoniaque mis au point par Ernest Solvay.

La société a abordé progressivement de nouveaux domaines : chimie du chlore et de ses dérivés (solvants chlorés et chlorométhanés), matières plastiques, produits peroxydés, produits pharmaceutiques, peintures et enduits, dérivés du sodium, du soufre, du baryum, du bore, du fluor, etc.... Cette expansion s'est effectuée sur le plan international : la société Solvay exerce ses activités dans une quinzaine de pays.

Le groupe international Solvay livre sur le marché mondial entre autres plus de 3.000.000 t/an de produits sodiques, plus de 700.000 t/an de chlore et environ 8.000.000 t/an de chlorure de sodium. En outre, une production de plus de 350.000 t/an de chlorure de polyvinyle (PVC) place la société parmi les principaux producteurs mondiaux de cette matière.

En Belgique, quelles sont ses principales activités ?

Vous le savez, le berceau de l'entreprise est situé en Belgique, à Couillet.

En 1898, la société édifia à Jemeppe-sur-Sambre une des premières installations pour l'électrolyse du chlorure de sodium.

Les trois productions de base actuelles en Belgique sont : le carbonate de soude (300.000 t/an), le chlore (175.000 t/an), la soude caustique (125.000 t/an). N'oublions pas la fabrication de dérivés chlorés et de produits peroxydés, ni l'importante unité de production de PVC intégrée à une centrale de chlorure de vinyle monomère dont la capacité atteindra, dans un proche avenir, 200.000 t/an. Une nouvelle installation d'électrolyse

chlore/soude caustique est actuellement en érection à Anvers.

Ces usines produisent, manipulent et doivent faire transporter d'énormes quantités de matières premières sans compter la production proprement dite. Le problème de transport exige une parfaite organisation. Quelles sont, selon vous, les exigences de ce trafic ?

Ma réponse résumée est contenue dans ces trois mots : régularité, célérité, sécurité.

Un acheminement régulier et rapide doit permettre à la société, ainsi qu'à ses clients, de limiter les stocks de matières premières sans compromettre la production. Il assure aussi une planification rationnelle des livraisons au bénéfice commun du fournisseur et du client.

J'ajouterai que la régularité et la rapidité du trafic sont les deux conditions essentielles à une exploitation optimale, économique, du matériel de transport qui représente un investissement élevé pour la S.N.C.B. comme pour nous-mêmes.

La sécurité du trafic est également un facteur important, car le transport de

certains produits exige des précautions spéciales.

Le chemin de fer qui transporte une part appréciable de nos produits répond fort bien aux exigences posées.

Nos fournisseurs, nos clients et nos propres usines disposent généralement d'un raccordement privé, ce qui simplifie singulièrement nos problèmes de transport.

Nos livraisons sont très largement réalisées en vrac. Nous réduisons ainsi les frais d'emballage et de manutention.

Par exemple, les wagons-citernes à vidange pneumatique permettent le transport sûr et des manipulations terminales rapides du carbonate de soude.

Le chlore liquide est transporté dans des wagons-citernes dont certains atteignent la capacité de chargement de 58 t. La sécurité de transport de ce produit, de nature spéciale, est pleinement assurée.

D'autres produits, comme le chlorure de vinyle monomère, se transportent par trains complets.

Etes-vous satisfaits des conventions particulières que vous avez conclues avec la S.N.C.B. ?



Nos rapports avec la S.N.C.B. sont heureusement réglés par des conventions particulières.

La facturation décadaire par voie mécanographique de nos transports simplifie grandement notre comptabilité.

Et monsieur Pilloy conclut notre entretien :

Grâce aux accords intervenus entre notre société et les chemins de fer, nous avons obtenu dans un esprit de coopération un service qui nous offre toute satisfaction tant sur le plan de l'organisation que sur le plan technique.

Nous sommes convaincus que l'expansion future de la S.A. Solvay et Cie en Belgique s'accompagnera d'un développement parallèle de nos relations avec la S.N.C.B.

